VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise ALA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 9

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR 2017

Rapporteur : Monsieur Saïd Akim BARA

La loi N°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques (loi « MACRON »), permet au Maire de la Commune d'accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail installés sur le territoire communal.

Le Maire doit maintenant solliciter l'avis du Conseil municipal avant d'arrêter la liste des dimanches. Cette liste doit obligatoirement être publiée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En 2016, il a été retenu le premier dimanche des soldes d'hiver (10 janvier), le premier dimanche des soldes d'été (26 juin) et les trois dimanches qui précèdent Noël (04, 11, 18 décembre).

Pour 2017, suite à une très large concertation auprès des commerçants, des organisations représentatives salariales et patronales et des chambres professionnelles, les dates les plus souvent sollicitées, sont les 15 janvier, le 02 juillet, 03 septembre, 26 novembre, 03, 10, 17, 24 et 31 décembre.

Ces dates ne concernent pas les concessions automobiles qui s'organisent autour de leur chambre syndicale (Conseil National des Professions de l'Automobile). En effet, les ventes d'automobiles ne répondent pas aux mêmes logiques commerciales que les autres commerces de détail. Aussi, pour 2016, le CNPA a sollicité les 17 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre, 16 octobre.

Pour 2017, les constructeurs automobiles ont négocié au niveau national les 15 janvier, 19 mars, 18 juin, 17 septembre, 15 octobre.

- Pour les commerces de détail, il est proposé, en accord avec votre commission, de demander au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le principe des cinq dérogations au repos dominical en 2017, soit les dates suivantes :

Dimanche 15 janvier 2017,

Dimanche 26 novembre 2017,

Dimanches 03, 10, 17 décembre 2017.

- Pour les concessions automobiles il est proposé, en accord avec votre commission, de demander au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le principe des cinq dérogations au repos dominical en 2017, soit les dates suivantes :

Dimanche 15 janvier 2017,

Dimanche 19 mars 2017,

Dimanche 18 juin 2017,

Dimanche 17 septembre 2017,

Dimanche 15 octobre 2017.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/12/16
Pour le Maire et par délégation :
L'Adjoint,

Saïd Akim BARA